

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	31 (1943)
Heft:	636
Artikel:	Le féminisme au Brésil
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER .. 8.—

Le numéro .. 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du Juillet, il est

dûment échelonné de 6 mois (3 fr.) relativement pour la somme du

l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Y a t'il un si grand
excès d'hommes propres
aux hautes fonctions que
la société soit en droit de
rejeter les services d'une
femme compétente?

JOHN STUART MILL
(écrit en 1869)

Un nouveau projet d'assurance-maternité

Notre collaboratrice, Mme Leuch, vient de publier dans la revue, Pro Juventute, une fort intéressante étude, qui semble donner quelque espoir que cette assurance-maternité, souhaitée depuis si longtemps et de plus en plus urgente à mesure que s'accroissent les difficultés de la situation actuelle, entre enfin dans une période d'études plus actives. Nos lecteurs tiront l'essentiel de ce travail avec tout l'intérêt qu'il mérite. (Réd.)

Si l'assurance-maternité est revenue au premier plan de nos préoccupations sociales, c'est que, d'une part, des conditions matérielles de plus en plus difficiles réclament impérieusement une aide pour les frais supplémentaires causés par la venue d'un enfant; et que, d'autre part, l'Etat a un intérêt vital à créer les meilleures conditions possibles pour une vie de famille saine et une génération montante résistante. Trop souvent encore, la mère est livrée à ses propres moyens et à ses propres soins au moment de la naissance d'un enfant. Il est heureux que des réformes complètes soient prévues aujourd'hui pour combler une lacune importante dans notre législation sociale.

Les dispositions légales pour une certaine protection de la maternité ne sont pas nouvelles en Suisse, car dès 1877 notre loi fédérale sur le travail dans les fabriques imposa aux mères ouvrières une période de six semaines de ménagement après leur accouchement, et autorisa la femme enceinte à quitter son travail à n'importe quel moment de sa grossesse, si sa santé l'exige. Dans la suite, des restrictions analogues ont été introduites dans d'autres lois, fédérales et cantonales. Mais cette protection de la maternité toute négative a attiré, dès le début, l'attention de ceux et de celles qui en ont suivi les effets, et l'on a reconnu que ces mesures de ménagement réclamaient un corollaire indispensable, sous forme d'une indemnité correspondant à la perte de salaire entraînée par ce chômage forcé.

Un moyen d'assurer un certain dédommagement aux femmes ainsi privées de leur travail s'offrit au moment de l'introduction en Suisse de l'assurance-maladie avec participation de l'Etat. La loi entrée en vigueur en 1914 prévoit en effet ces deux dispositions essentielles: a) les femmes peuvent s'assurer auprès des caisses subventionnées par la Confédération aux mêmes conditions que les hommes; b) l'accouchement est assimilé à une maladie et indemnisé comme telle. L'application de la loi montre toutefois l'insuffisance des mesures prévues, car le nombre des femmes assurées était restreint dans une assurance restée facultative et les prestations insuffisantes à couvrir les frais d'accouchement et la perte de salaire. D'autre part, les expé-

riences montrent dès le début que, pour les caisses, les membres féminins comportent plus de mauvais risques, que les membres masculins. Puis en 1919, la première Conférence internationale du Travail invita tous les pays à ratifier un projet d'assurance-maternité très étendu; mais la Suisse estima trop lourdes les charges financières prévues par cette convention internationale; elle convoya deux commissions d'experts afin d'étudier une révision de la loi sur l'assurance-maladie, y compris une assurance-maternité. Puis la question fut ajournée à d'autres temps!

Or ces temps sont venus. Une grande partie de notre peuple se meut dans des difficultés matérielles presque insurmontables: le coût de la vie augmentant sans cesse, le travail des hommes, trop souvent interrompu par le service militaire ou le chômage, ont pour effet de déséquilibrer les budgets modestes. Même lorsque l'homme et la femme sont économies et dirigent leur ménage avec toutes les précautions possibles, l'absence de réserves exclut n'importe quelle dépense supplémentaire. Dans ces conditions, la venue d'un nouvel enfant ne peut guère causer de joie dans une famille. La confiance et la sérénité qui devraient aider la femme à supporter un état physique et moral pénible font place aux soucis et souvent même au désespoir...

...Une étude très fouillée entreprise par Mme Schwarz-Gagg (Berne) en 1937-38, sur la base d'une enquête détaillée auprès de 2400 accouchements appartenant à différentes régions et conditions de vie, met en évidence ces difficultés, que trois années de guerre n'ont pu qu'accenuer. Parlant de la femme paysanne, par exemple, Mme Schwarz prouve que la mère de famille est certainement surmenée lorsque sa grossesse coïncide avec les travaux pénibles de l'été et de l'automne. Comme c'est dans les meilleurs paysans que se recrutent encore les familles nombreuses, il y a lieu de veiller à ce que ces femmes ne voient pas leur santé atteinte par la maternité. Passant aux femmes d'ouvriers et de manuvers, Mme Schwarz constate que nombre d'entre elles s'efforcent de travailler le plus longtemps possible avant l'accouchement, afin de gagner de quoi faire face aux dépenses croissantes. Elles préfèrent de beaucoup ne pas reprendre leur travail lorsque l'enfant est né et ne le font qu'en cas de nécessité absolue. Les périodes de chômage du mari empêchent souvent la femme enceinte de s'accorder l'alimentation et le repos que réclamerait son état. Enfin la femme de l'artisan ou du petit commerçant contribue en général par son travail non rétribué à assurer le rendement financier de l'entreprise dans laquelle elle travaille jusqu'à l'accouchement: elle s'efforce

VOYAGES DE PÂQUES

à prix réduits

TESSIN - SUISSE CENTRALE et PRIMITIVE
APPENZELL - VALAIS - Région du LEMAN, etc.

Prospectus détaillés chez :

NATURAL LE COULTRE & Cie
Membre du "Mouvement"

24, GRAND-QUAI

de réduire son absence dans la mesure du possible, et il est frappant de constater combien brève est la période de ménagement là où l'entreprise familiale repose partiellement sur le travail de la femme. Une fois levée, elle n'a plus la possibilité de se ménager: la vie avec ses devoirs journaliers s'empare d'elle et ne la lâche plus.

(A suivre.) A. LEUCH.

Nationalité de la femme mariée

Sachant que nombre de femmes d'origine suisse sont douloureusement atteintes du fait d'avoir perdu leur nationalité par suite de leur mariage avec un étranger, l'Association suisse pour le Suffrage féminin désire recevoir des renseignements précis sur ces cas. Elle prie les femmes qui se trouvent dans cette situation de bien vouloir s'adresser à

Mme Antoinette Quinch, 12, rue Etraz, Lausanne;

Mme E. Kammerer, 1, place du Port, Genève;

Mme Ernest Berger, 1, rue du Pommier, Neuchâtel.

Où l'on consulte les femmes...

Les récents bombardements opérés en Italie et en Allemagne nous ont fait oublier que Londres, Coventry et autres villes anglaises ont été partiellement ou complètement détruites par les explosions et les bombes incendiaires. Des plans ont été élaborés pour la reconstruction des villes selon les données les plus rationnelles de l'urbanisme. Et comme les maisons sont habitées par des familles et que ce sont les femmes qui dirigent les ménages, on a pensé à consulter les femmes pour ces édifications futures.

C'est ainsi que des centaines de femmes du quartier populaire de Poplar, à Londres, ont été réunies, à la fin de 1942, pour exprimer leur

avis au sujet de leurs futures maisons. Toutes ont formulé le même avis: la maison idéale est petite; elle possède une cuisine spacieuse, avec de grandes armoires, un garde-manger comme le moins possible de recoins, refuges de poussière. Ces ménagères ont dessiné des croquis sommaires de la maison de leurs rêves. L'Institut royal des Architectes a mis au point ces dessins, des plans et des maquettes ont été établis et exposés. Et les ménagères de Poplar sont allées admirer ce que l'on avait fait de leurs suggestions. Demain verra la réalisation de leurs désirs.

S. F.

Le féminisme au Brésil

Parmi les principales résolutions et recommandations votées par le 4^e Congrès national brésilien pour le progrès du mouvement féministe, nous signalons celles-ci à nos lectrices:

Il est demandé aux Associations féministes brésiliennes de prendre promptement des mesures contre l'exclusion fréquente et répétée des femmes dans les Services civils, et contre les empêchements soutenus à leur admission aux postes supérieurs.

Il est demandé au gouvernement brésilien de restaurer les droits constitutionnels des femmes à occuper des postes publics et des fonctions officielles, ceci dans les mêmes conditions que les hommes et à égalité de droits avec eux.

Il est demandé que les Associations féministes prennent sans tarder les mesures nécessaires pour que les femmes établies dans des districts ruraux soient à même d'acquérir des terrains et de bâtrir des maisons, dans des conditions qui leur assurent une existence de vie normale et une éducation pour leurs enfants.

Il est demandé au Ministre de la Justice de créer une Institution pénale modèle pour femmes délinquantes, et de placer à sa tête une femme compétente.

Il est réclamé que, sous la protection de l'

Clichés de l'Association suisse des Maisons sans alcool.



Batterie de cuisine



Office central et buffet



La salle à manger de mélée

Une belle création féminine :
Le „Nouveau Seidenhof“
Restaurant sans alcool de Zurich

Nous avons annoncé à nos lectrices à la fin de l'été l'ouverture à Zurich du nouvel hôtel sans alcool, le Seidenhof, qui, situé à deux pas de la vivante artère de la Bahnhofstrasse, en face des grands magasins Jelmoli, offrait aux visiteurs pour des prix raisonnables une installation claire

et moderne, confortable et élégante à la fois; aussi espérons-nous bien que toutes celles qui, depuis lors, ont eu l'occasion d'aller à Zurich, y seront descendues.

Mais l'organisation de l'hôtel ne constituait que la première étape des travaux entrepris par l'admirable Société féminine des restaurants sans alcool, qui vient d'ouvrir, il y a quelques semaines, son restaurant. Alors que l'hôtel compte 100 lits le restaurant, lui, peut recevoir à la fois 280 visiteurs, répartis dans quatre salles, décorées en bois

du pays et groupées autour d'un buffet organisé selon les dernières méthodes pour faciliter le travail des employées comme l'agrément des clients. L'affluence des premiers jours a été telle, nous dit un de nos confrères zurichois, que l'appel dû être fait à Securitas pour canaliser la foule, qui voulait visiter également les cuisines électriques modèles, la pâtisserie (qui semble attendre des temps meilleurs!), les offices, chambres de provision, puis les logements et salles de repos du personnel, et enfin même l'abri contre les bombes

avec sa propre aération mécanique qui peut recevoir 60 personnes.

Lorsque l'on réalise tout ce qu'ont déjà créé, fondé, installé pour le bien commun, et cela dans un esprit social tel que l'on n'en voit guère ailleurs, les Restaurants féminins sans alcool de Zurich, ne s'étonne-t-on pas que des femmes qui ont fourni un si bel exemple d'activité organisationnelle et pratique ne soient pas immédiatement appelées à collaborer à la direction des affaires publiques?

mes compétentes et professionnellement formées, soit créé sans tarder un service auxiliaire de police féminine, qui sera classé comme une branche spéciale des Cercles de police du District fédéral.

Il est demandé, les femmes bresiliennes étant aussi capables que celles d'autres nations d'entreprendre des tâches militaires et techniques tout aussi bien que des activités sociales, que le commandement des forces auxiliaires de service féminin soit confié aux femmes elles-mêmes, comme cela est le cas en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et que les femmes soient appelées dans les services auxiliaires du temps de guerre en tenant compte de leurs capacités individuelles, de leur formation et de leur expérience.

Le Congrès estime que les hommes et les femmes doivent avoir le droit de participer également à l'administration du gouvernement, aussi bien en matière nationale qu'en matière internationale, ceci pour faire régner une plus grande justice et une meilleure volonté.

Le Congrès demande que tous les groupements féminins organisés à travers le monde réclament la désignation d'une femme plénipotentiare dans chacun des pays représentés à la Conférence de la paix, ainsi que dans les institutions chargées de l'établissement du monde lorsque la paix sera obtenue.

IN MEMORIAM

Claire Beauverd (1902-1943)

C'est avec autant de regrets que de surprise que nous avons appris le décès de Mme Claire Beauverd, survenu à Clarens, où elle s'était retirée peu avant la mort de son père, le botaniste genevois si connu et si apprécié. Claire Beauverd était, en effet, une féministe convaincue, fidèle à notre cause, abonnée de notre journal pendant des années, et son départ prématuré frappa certainement bon nombre de nos lectrices.

Elle avait, en effet, fait à Genève toutes ses études, et avait pris dans cette ville sa licence d'avocat, mais n'avait pas, que nous sachions, jamais pratiqué le barreau, s'étant plutôt consacrée à des recherches documentaires pour lesquelles sa conscience et sa minutie la faisaient vivement apprécier de tous ceux qui avaient recours à elle: connaissant très bien l'allemand, elle put ainsi et souvent apporter un utile concours à quelques-uns de ses confrères. Elle occupa aussi pendant quelques mois les fonctions de commissaire-greffière à la Chambre pénale de l'enfance, où l'on ne put assez se louer des services rendus par elle. Lorsqu'elle quitta Genève pour Clarens, elle chercha immédiatement à s'occuper, et collabora pendant quelques mois au *Journal de Montreux*, ainsi qu'à son imprimerie, où son décès causa un véritable chagrin. C'est qu'elle fut toujours bonne et serviable, prête à venir en aide à son prochain, quel qu'il fut, modeste et dévouée, et ce sont la des qualités qui gagnent les cœurs.

Le Mouvement dit à la famille et aux amis de Claire Beauverd toute la part compréhensive qu'il prend à leur chagrin.

M. F.

Toujours les femmes facteurs

Nous avons vivement regretté de trouver dans le *Journal de Genève* — dont les rédacteurs successifs nous avaient cependant habitués à plus de compréhension — un entre-



Du féminisme à la presse féministe¹

... Si l'on considère la presse féministe dans tous les pays, écrit Mme Schurz, au début du premier chapitre de son beau travail, l'on s'aperçoit qu'elle doit son origine au désir que les femmes ont manifesté d'exprimer leurs revendications... Ayant reconnu la force de l'unité et de l'association, elles se groupèrent... puis un seul groupement se subdivisa en plusieurs autres dont chacun poursuivit son but particulier. Ceci, cependant, ne suffisait point pour diffuser les idées nouvelles, ni pour informer le public féminin de ce qui l'intéressait directement. Le journal — agent transmetteur par excellence — est indispensable à toute organisation sociale qui cherche à se développer. Ainsi, chez nous, la création du Mouvement Féministe, âgé, comme l'on sait, de trente belles années, et fondé par les suffragistes suisses de langue française, tâche que remplit quelques années plus tard le *Frauenblatt* pour les

¹ Les périodiques féministes, *Essai historique et bibliographique* présenté par Simone Schurz à l'École d'Etudes sociales de Genève (Section des bibliothécaires) en 1942.

filet aussi injuste que superficiel sur les « factrices », qui ont surgi, paraît-il, à Genève comme à Lausanne.

Il semble, en effet, à lire cette note, assez mal rédigée d'ailleurs, que l'emploi de femmes facteurs prive le public du « service prompt et soigné » qu'il est en droit d'attendre de la poste; que le respect strict du secret postal courrait même des risques (?); et que l'Administration ferait bien mieux, pour remplacer les facteurs mobilisés, d'engager des jeunes gens « tout prêts à répondre à l'appel des P. T. T. ». Les femmes, l'Administration pourrait les former à titre de remplaçantes en cas de mobilisation générale — et, ici, c'est nous qui prenons alors la parole. Car nous savons ce que cette phrase signifie, nous qui avons vu trop souvent comment on utilise les forces féminines comme un outil de remplacement, comme une pièce interchangeable dans une machine, pièce ou outil à jeter de côté dès que l'on n'en a plus besoin ! Et pourtant, ce sont là aussi des êtres humains, qui doivent vivre, faire vivre... et dont on ne résoudra pas la situation en les renvoyant du jour au lendemain, sans s'inquiéter de ce qu'ils deviendront. Ne sommes-nous pas en surabondance de 150.000 en Suisse, de 10.000 à Genève, en chiffres ronds: et comment gagne-t-on sa vie dans ces

GANT D'OR
Mme BLANC - 23, rue du Rhône
Qualité - Prix raisonnables

conditions-là ? L'auteur de la note du *Journal de Genève* le sait-il ? et y a-t-il songé ?

E. Gd.



DE-CI, DE-LA

chez les jeunes.

L'an passé, l'École Vinet, à Lausanne, décernait un premier prix de français à Mme Marie-Antoinette Tardent, pour une pièce en un acte et un prologue, *Iphigénie en Argolide*; mise en scène par Mme Monique Marguerat, professeur de français, et jouée par les camarades de l'auteur. L'œuvre eut un tel succès qu'une troisième repré-

sentation fut donnée, le 25 mars, dans la salle de gymnastique de l'École, en présence des gymnasien de Villamont, — geste amical envers l'autre école —; on avait même convié à la représentation M. A. Bonnard, professeur de littérature grecque à l'Université de Lausanne, le traducteur d'*Antigone* et d'autres tragédies grecques, et la presse.

Le succès a été complet; le talent et la fraîcheur des jeunes actrices ont rendu à merveille l'œuvre de leur camarade, habilement faite, bien écrite, dont la langue passe la rampe, au dialogue vif et bien mené, à la fantaisie maintenue dans de raisonnables limites. Mme Tardent, qui suit maintenant, le cours ménager, était ravie, et sa mère enchantée. M. Jean Nicollier, le critique littéraire de la *Gazette de Lausanne*, un spécialiste des pièces en un acte, était prêt à traiter de « coneur » la jeune et rougissante « Vinette ».

S. B.

Et les gardes - malades ?

Sujet bien souvent traité dans nos colonnes — ne nous souvenons-nous pas que l'un des premiers articles que publia le Mouvement à ses débuts (ce fut en avril 1913) était une étude de *Sœur Emmy Freudweiler* (Zurich) sur la situation des gardes-malades, et les abus auxquels elle donnait lieu ? Depuis lors des progrès ont été réalisés: heureusement ! mais la carrière de gardes-malades est encore bien loin d'avoir obtenu le minimum de sécurité et de protection auquel ont droit tous les travailleurs, sans distinction de sexe (et justement l'on nous signale que, alors que la journée de la garde-malade est couramment de 10 heures à 12 heures 3/4 par jour, celle de l'infirmier masculin est de durée beaucoup plus normale !).

Il faut donc se féliciter de voir la question revenir sur le tapis, à propos d'une étude du Dr. L. Leemann parue dans la *Vespa*, il y a peu de mois. En Suisse romande, le *Messager Social d'abord*, la *Solidarité ensuite*, ont posé à nouveau différents points d'interrogation, signalant notamment que nous Suisses, qui sommes si fiers de notre organisation sociale et de la réputation qu'elle nous vaut, nous arrivons, quant aux conditions faites aux gardes-ma-

ticle sur ce sujet, auquel nous empruntons le fragment suivant:

... Le Mouvement a trop fréquemment parlé de l'attitude des femmes anglaises durant la guerre pour qu'il soit nécessaire d'y revenir ici... Les services rendus par elles dans tous les domaines de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des services publics, des œuvres de guerre, de la prévoyance sociale, etc., furent si admirables et si évidents, que, lorsque le développement de l'idée démocratique rendit nécessaire l'extension du droit de vote à des hommes qui en avaient été privés jusqu'à présent par les lois électorales encore en vigueur, on n'aurait pu sans criante injustice ne pas étendre ce droit aux femmes. Une conférence présidée par le speaker de la Chambre des Communes en recommanda l'adoption le 2 février 1917; le 19 juin, les Communes votaient le principe du suffrage par 385 voix contre 55, et le 10 janvier à leur tour, les Lords l'adoptaient par 134 voix contre 71... Après un mois encore de dernières discussions sur cette « Loi de la représentation populaire », les Lords et ces Messieurs des Communes se mirent d'accord le 6 février. Ainsi fut donné l'assentiment royal, entouré de tout le cérémonial moyenâgeux qu'affectionnent les Anglais, même dans les actes les plus modernes de leur vie politique: somptueuses robes rouges, chapeaux à plumes, réverences de cour, cortège de membres du Parlement... Un à un les projets soumis à la sanction royale étaient énumérés avec lenteur, et le dernier de tous, enfin, ce fut: *Loi sur la Représentation populaire*. — *Le Roy le veult*. Et avec cette parole, vestige des âges anciens, le suffrage politique des femmes anglaises — enfin ! franchit la dernière étape qui le séparait du but.

... *Le Roy le veult...* Mais les femmes surtout l'ont voulu. N'avons-nous pas, nous suffragistes suisses, soutenu ou attaqué, cause de tout à lutter et à souffrir, une leçon quelque peu amère à retirer de ces sacrifices, durant les années qui précéderont cette date. Nous avons retrouvé, avec intérêt, dans le Mouvement du 10 mars 1918, un ar-

13 professeurs
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

programmes individuels
gain de temps

Ecole LÉMANIA
LAUSANNE

chronique de la S. d. N. y avait été introduite, dont Mme Gouraud fut chargée régulièrement. Il est intéressant du point de vue documentaire de constater que les journaux qui propagent encore — ou propageaient ! le programme de l'Alliance sur terrain national se recrutait dans 34 pays. Quant à notre Association suisse, elle publie un *Bulletin de presse*, en français et en allemand, fournissant mensuellement à 240 journaux suisses des nouvelles féministes nationales et internationales. Comme l'Alliance de Sociétés féminines suisses, elle s'intéresse directement au Mouvement Féministe et au *Frauenblatt*.

Tournons les pages. Des exposés consacrés à l'Union mondiale des Femmes rurales (fondée à Londres en 1929 sur la suggestion du Conseil International des Femmes), aux Associations professionnelles, aux Associations à but religieux, humanitaire et éducatif, telle l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, dont la tâche est immense, font mesurer le rôle si vaste et si important assumé par la presse féminine dès ses débuts.

Dans notre pays, le mouvement féministe ne remonte vraiment à proprement parler qu'au XIX^e siècle, et la véritable pionnière de ce mouvement fut Mme Goegg-Pouchoulin, qui fonda la première association internationale de femmes avec son journal *La Solidarité*. Au-dessus des nombreux autres groupements suisses, chacun accompagné de son journal, dont Mme Schurz nous énumérons l'histoire à travers en moyenne un siècle et demi! jetons le pont et signalons seulement au passage les *Frauenbestrebungen*, périodique publié dès 1902 et durant une vingtaine d'années par l'Association qui porte le même

nom. A ce journal succéda en 1918, le *Frauenblatt*, déjà nommé, et notre Mouvement « seul en son genre en Suisse romande », remarque l'auteur.

Sur l'information de Mme Schurz, la presse féministe aurait pris ses origines en France, sous l'impulsion donnée par Olympe de Gouges qui transforma un modeste journal de mode, le *Journal des femmes*, en une publication nettement vouée aux intérêts sociaux : *l'Observateur féminin*. Quoique républicaine convaincue, Olympe de Gouges mourut sur l'échafaud pour avoir osé critiquer les sanglants excès de la Révolution. Lorsque le tempête fut calmée, d'autres journaux à tendance féministes furent créés: les *Annales de l'éducation*, ou *Journal des Demoiselles* dirigé par Mme Mouret, descendante de La Fontaine; le *Journal politique d'Avignon*, *Les événements du jour*, etc. Sous le règne de Napoléon (antiféministe), la presse fut étroitement bridée. L'époque 1830-1840 vit paraître le *Journal des Femmes*, « organe du féminisme chrétien » opposé au « féminisme saint-simonien », fondé par Mme Fanny Richonne auquel George Sand et Mme Girardin collaboraient.

La révolution de 1848 donna un nouvel essor à la presse et par conséquent aux publications féministes. La nomenclature que donne minutieusement l'auteur montre que, fréquemment, les périodiques animés des meilleures intentions meurent après quelques années, ou même quelques mois d'existence. Les moyens pécuniaires font défaut. Peut-être aussi une direction pratique. On s'est lancé à l'aventure sans réfléchir qu'un journal, tout idéaliste et désintéressé qu'il soit, comporte toujours une face commerciale. Cette fa-